AVIS DU MAIRE

		MANIA
COMMUNE	DE	, (F\\V\)

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1) Commune

CONCERNANT DEMANDE DE:

- ☐ Certificat d'urbanisme Permis de construire ☐ Permis d'aménager
 - ☐ Déclaration préalable
- ☐ Permis de démolir

DEP	OSE	E El	ŊM/	\IRIE	LE		
	5	11	1	\mathcal{L}	ত্য	V	\mathcal{I}
J	<i>'</i> J/	M	M	Α	Α	A	Α

PAR	NOM, PRENOMS Voltalia Pare Solais	r de MANA/DEZBOS-Patrick
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE, POSTAL, COMMUNE) 84 Bollevard de Sébastopol PARIS 3-75003	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES)
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DUJERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) COMPLOY OF NAM RESSE DUJERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) COMPLOY OF NAM RESSE DUJERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) COMPLOY OF NAM RESSE DUJERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	SURFACE DU TERRAIN 69517 2

1 AV/TC	CUD LE PROJET DANC CON	FAIL/TDONIALEMENT
1. AV15	SUR LE PROJET DANS SON	ENVIKUNNEMENI
	SI DOCUMENT D'UPPANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE : EN ZONE URBANISABLE ZONAGE :	DE EN ZONE NON-URBANISABLE PLU ZONAGE: ACTOCOL
SITUATION DU PROJET	SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISÉE CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRE AUTRE	DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE ERRAIN AGRICOLE ESPACE BOISÉ AUTRE
APPRECIATION DES RISQUES	• LE TERRAIN EST-IL SITUE DANS UN SECTEUR A RISQUES ?	(Art. R. 111-2) ? NATURE DES NUISANCES :
HISTORIQUE	LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? SI OUI. NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS	□ cui □ non

Si Gui, Nombi	RE DE DETAC	DEMENTS CO	NSTATES DE	PUIS 10 ANS						*****
2 AVIS SUD LI		IIIDE	MEN	TC D	FCCE	:DVA	NTIE	TEDDATN		
2. AVIS SUR LI	ES EQ	OTPE	INEIA	ים כו	<u> </u>	KVA	IN! LC	IERRAIN,		
LE TER	RAIN CI-	DESSUS I	EST OU S	SERA DE	SSERVI	DANS LE	ES CONDIT	IONS SUIVANTES		
ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi	: capacité	non	fongueur	Sera di	esservi ?	avant le	nom du concessionnaire		en charge munale
EQUIT ENALITY TO DETECT	suffisante	insuffisante	desservi	en m	OUI	NON	availitie	nom de concessionnanc	OUI	NON (3)
Eau potable			刄							
Assainissement eaux usées (2)			[Şk							
Assainissement eaux pluviales			₽							
Électricité BT	红									
Voirie publique	⋈			***************************************						
Voirie privée			[Ş/							
Sécurité incendie			`\							

⁽¹⁾ Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

⁽²⁾ Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

⁽³⁾ Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

E PROJET SUSVISÉ	DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?	NON
ETROJET SOS VISE	BOTT-LETRE ASSOCIATION SOLVANIES:	Horr
PARTICIPATION POUR	R VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du :	
Délibération spécifique	liée au projet en date du	
ÉQUIPEMENT PROPR	E (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur	
ÉQUIPEMENT PUBLIC	EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)	
1		
	ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)	
	IAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9) Montant:	
J PARTICIPATION DU C	ONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)	
PARTICIPATION POUR	R NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)	
Délibération en date du		
I. FISCAL	ITE	
	APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	1
N CAS DE PROJET DE L	OGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES C	DRGANISMES H.L.M. ?
		ORGANISMES H.L.M. ?
	□ oui □ non	ORGANISMES H.L.M. ?
OUI, DATE DE CETTE E	OUI NON DÉLIBÉRATION:	ORGANISMES H.L.M. ?
OUI, DATE DE CETTE D	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION	
OUI, DATE DE CETTE E	OUI NON DÉLIBÉRATION:	
OUI, DATE DE CETTE D	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES):	
ASPECT EXTERIEUR ET	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION	
OUI, DATE DE CETTE D	DÉLIBÉRATION : WELE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) : SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :	
ASPECT EXTERIEUR ET	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES):	
ASPECT EXTERIEUR ET	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?	
ASPECT EXTERIEUR ET	DÉLIBÉRATION : WELE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) : SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :	
ASPECT EXTERIEUR ET	DÉLIBÉRATION: UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES AIRES DE	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES AIRES DE	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI ONO OBSERVATIONS:	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES AIRES DE STATIONNEMENT	DELEBÉRATION: UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI	
ACCES AIRES DE STATIONNEMENT	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI ONO OBSERVATIONS:	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES AIRES DE STATIONNEMENT	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): YA-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON OBSERVATIONS: OBSERVATIONS DU MAIRE	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS ACCES AIRES DE STATIONNEMENT	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES): SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS): YA-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON OBSERVATIONS: OBSERVATIONS DU MAIRE	